

FONCTION PUBLIQUE : URGENCE SALAIRES !

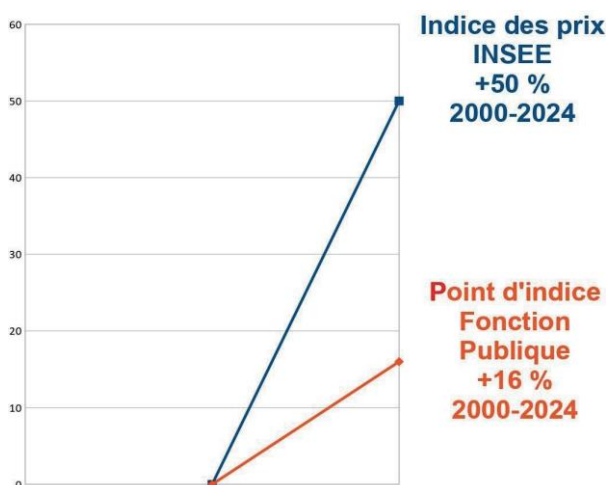
Appel à la mobilisation, grève et manifestations le 19 mars

La hausse des prix a atteint 4,9% en 2023. Sous l'effet de l'inflation, nos salaires reculent, et remplir le réfrigérateur, payer ses factures ou partir en vacances devient de plus en plus difficile.

Pire, 8 millions de personnes, soit un quart des travailleurs et travailleuses, sont aujourd'hui précaires. Macron et Attal nous parlent de rémunérations et de carrières au mérite, c'est-à-dire à la tête du client. Ils veulent individualiser, diviser, différencier pour mieux privatiser. Les profiteurs du CAC 40 s'enrichissent et l'immense majorité de la population n'en peut plus.

Ça ne peut plus durer !

Plutôt que d'augmenter nos salaires, le gouvernement ne nous concède que des primes non cotisées, exceptionnelles au bon vouloir des employeurs, comme la prime « pouvoir d'achat ». Ces derniers mois, on nous a accordé de très légères augmentations du point d'indice, qui détermine les rémunérations des 5,6 millions d'agent-es du public, fixé aujourd'hui à 4,92 euros. Mais ces augmentations n'ont servi qu'à « courir » après le SMIC qui, lui, bénéficie d'une revalorisation automatique liée à l'inflation, contrairement au point d'indice. Depuis plus de 20 ans, notre pouvoir d'achat n'a fait que baisser, comme le montre la courbe ci-dessous. Si le point d'indice avait suivi l'inflation depuis 2000, il ne serait pas à 4,92 euros, mais à 6,36 euros !



Une grille rabougrie

Où en est-on en ce début d'année ? Cinq points d'indice ont été accordés au 1^{er} janvier à toutes les agent-es, ce qui correspond royalement à moins de 25 euros... En fait, il s'agissait d'éviter encore une fois que le SMIC dépasse le bas de la grille, puisque ce dernier a augmenté de 1,13% à la même date. Et comme on n'a pas touché à la valeur du point, la grille continue à « se tasser », comme on le voit sur la grille du premier grade. Les huit premiers échelons de la grille sont à un seul point d'indice de décalage. La conséquence est simple : en 12 ans de carrière, on gagne 34,46 euros. Et en 19 ans, si on arrive au bout du grade, on aura gagné à peine plus de 100 euros...

Et cet effet de tassement se répercute sur toute la grille. Le deuxième grade de la catégorie C démarre à un seul point d'indice au-dessus du premier, soit 4,92 euros, et la catégorie B à six points au-dessus, soit moins de 30 euros !

Échelle C1 au 1^{er} janvier 2024
(Adjoint Administratif, Technique, d'Animation,...)

Echelons	Durée	Indices	Salaires
	UNIQUE	Majorés	Brut
1	1 an	366	1801,74
2	1 an	367	1806,66
3	1 an	368	1811,58
4	1 an	369	1816,51
5	1 an	370	1821,43
6	1 an	371	1826,35
7	3 ans	372	1831,27
8	3 ans	373	1836,20
9	3 ans	376	1850,97
10	4 ans	377	1855,89
11		387	1905,12

Les nouvelles grilles de traitement
au 1^{er} janvier 2024 :



Salaire au mérite, c'est du pipeau !

Le président de la République, dans sa conférence de presse, a annoncé l'instauration d'une « rémunération au mérite » induisant la carrière au mérite pour les fonctionnaires. La bonne blague ! Cela fait des décennies que les primes « à la tête du client » ont été généralisées dans nos collectivités. Sans que cela ne règle rien, ni en matière de reconnaissance, ni en matière de motivation

Le point d'indice à 6 €, parce que nous le méritons !

Pour rattraper la perte de pouvoir d'achat que nous avons subie, il est urgent que le point d'indice soit porté à 6 euros. Cette mesure de justice profiterait à tous les agent-es public-ques, fonctionnaires et non-titulaires.

Et cet argent serait réinjecté dans l'économie du pays, tandis que le surplus de cotisations généré réalimenterait les régimes de sécurité sociale et de retraite.

Le point à 6 euros, ça veut dire :

	Indice majoré	Traitement brut actuel	Avec le point à 6 €
Pour un Adjoint Technique au 1er échelon	366	1 801,74 €	2 196,00 €
Pour un Adjoint Administratif principal (2e cl.) au 5ème échelon	374	1 841,12 €	2 244,00 €
Pour une ATSEM principale (1e cl.) au 6ème échelon	408	2 008,49 €	2 448,00 €
Pour un Agent de Maîtrise au 10ème échelon	421	2 072,49 €	2 526,00 €
Pour une Auxiliaire de Puériculture au 8ème échelon	444	2 185,71 €	2 664,00 €
Pour un Rédacteur principal (2e cl.) au 8ème échelon	457	2 249,71 €	2 742,00 €

Une grille revalorisée

Pour permettre un vrai déroulement de carrière et reconnaître les qualifications, il faut « redonner de l'air » à la grille de la Fonction publique.

Nous revendiquons :

Niveaux de qualification		Situation actuelle			Proposition de refonte	
Grille	Réf diplômes	IM	Traitement brut	Écart	Traitement brut	Écart
C1	Sans	366	1 801,74 €	1	2 200 €	1
C2	CAP-BEP	367	1 806,66 €	1	2 600 €	1,2
B1	BAC	373	1 836,20 €	1,02	3 000 €	1,4
B2	BAC+2	376	1 850,97 €	1,03	3 500 €	1,6
A1	BAC+3	395	1 944,50 €	1,08	4 000 €	1,8
A2	BAC+5	466	2 294,02 €	1,27	4 400 €	2,0
A3	BAC+8				5 000 €	2,3



Ces mesures sont à même de redonner une dynamique à nos carrières, aujourd'hui à l'étroit dans une grille étriquée.

Pour défendre notre statut, pour des classifications à la hauteur, pour un point d'indice à 6 euros et son indexation sur l'inflation, partout, réunissons-nous en heures d'info syndicale, en assemblées générales pour discuter et décider ! Les propositions qui figurent dans ce tract ne sont pas à prendre ou à laisser. Elles sont réalistes économiquement et socialement nécessaires.

LES DÉCIDEURS SONT AU GOUVERNEMENT ALORS PORTONS-LES HAUT ET FORT LORS DE LA JOURNÉE DE GRÈVE ET DE MANIFESTATION LE 19 MARS !

Ajouter vos infos locales ici